INFORMATION POUR LES ÉTUDIANTS ADMIS À L'UQO
PROGRAMME QUÉBÉCOIS D'ÉCHANGES ÉTUDIANTS (PQÉÉ) DU BUREAU DE COOPÉRATION INTERUNIVERSITAIRE (BCI)
2022-2023

Comme mentionné dans la lettre d'admission, le Bureau des étudiants et des échanges internationaux (BÉÉI) du Bureau du registraire (BR) vous accueillera à votre arrivée. Vous êtes convié à un atelier obligatoire virtuel portant sur l'organisation des études à l'UQO. Vous pourrez par la suite procéder à votre inscription. Entre temps, voici des informations à prendre en considération afin d'arriver préparé !

PAPIERS D'IMMIGRATION

- Vous avez reçu par courrier électronique tous les documents requis pour votre demande de CAQ et de permis d'études, s'il y a lieu.

- **Vous venez étudier pendant un seul trimestre (moins de 6 mois)** : vous n'avez pas à faire les démarches pour l'obtention d'un CAQ et d'un permis d'études. Malgré le fait que vous ayez obtenu la documentation requise, vous n'avez pas à l'utiliser. Toutefois, si vous venez de la France, faites les démarches auprès de votre CPAM pour l'obtention de la preuve d'assurance SE 401-Q-106.

- **Vous venez étudier pendant 2 trimestres** : vous devez faire une demande de CAQ et de permis d'études. Utilisez les lettres numérisées à cet effet : lettre d'admission et fiche « Renseignements sur l'étudiant » comme pièces à inclure dans vos demandes. Si vous étudiez en France, faites les démarches auprès de la CPAM pour l'obtention de la preuve d'assurance SE 401-Q-106.

CHOIX DE COURS

- Si vous **terminez votre licence**, **numérisez cet été votre relevé de notes final** à international@uqo.ca en indiquant que vous êtes un étudiant du PQÉÉ du BCI en l'année 2022-2023.

- À titre de libre visiteur, **vous n'êtes pas autorisé** à suivre des cours de cycles supérieurs si vous êtes au premier cycle et vice versa.

- À titre de libre visiteur, vous devez être inscrit à temps complet :
  1er cycle : 4 ou 5 cours (12 ou 15 crédits) par trimestre. Équivaut à 24 ou

30 ECTS (France)
Cycles supérieurs : 3 ou 4 cours (9 ou 12 crédits) par trimestre. Équivaut à 18 ou 24 ECTS (France). Attention : il ne sera pas possible d'être inscrit à 30 ECTS dans certains programmes

- **Aucun stage et/ou activité de recherche ou de supervision n'est possible en tant que libre visiteur. Vous pouvez seulement vous inscrire à des cours-groupe.**

- **Veuillez consulter l'horaire des cours dans le site Internet ainsi que celle qui vous a été envoyée en pièce jointe de votre courriel d'admission:**

1. Allez dans le site Internet de l'UQO : **uqo.ca**
2. Sélectionnez l'option ***Étudiants actuels*.**
3. Sous la rubrique ***Étudier à l'UQO*.**
4. Choisissez l'option ***Horaire des cours*.**
5. - choisissez le **trimestre** désiré dans le menu déroulant;
   - choisissez le **centre** où le cours est offert (indiquez « Gatineau»);
   - choisissez l'option **premier cycle** si vous êtes admis au premier cycle (ex. :baccalauréat) ou **cycles supérieurs** si vous êtes admis aux cycles supérieurs (ex. :maîtrise);
   - ensuite, sélectionnez dans le menu déroulant le programme d'études dans lequel vous êtes admis comme libre visiteur;
   - après avoir complété cette section, appuyez sur ***Rechercher;***
   - attendez que l'horaire des cours s'affiche.
6. Vous pouvez maintenant consulter les cours offerts dans votre programme. Pour faciliter votre choix de cours, vous pouvez cliquer sur l'onglet **Description du cours**.

- **Révisez votre horaire de cours dans le site Internet ainsi que celle qui vous a été numérisée en fonction du programme dans lequel vous êtes autorisé à suivre des cours à titre de libre visiteur.**

- L'inscription et les modifications de cours se feront, par courriel, auprès du Bureau du registraire après **l'atelier virtuel sur l'organisation des études à l'UQO le 31 août 2022 de 12 h à 14 h** pour le trimestre d'automne 2022 **et le 5 janvier 2023 de 12 h à 14 h** pour le trimestre d'hiver 2023.

- Après votre inscription, faites parvenir votre Learning Agreement et votre attestation d'inscription à votre répondant de votre université d'attache.

- **Aucune émission de diplôme n'est possible dans le cadre du PQÉÉ du BCI.** Si vous désirez obtenir un diplôme, vous devrez déposer une demande d'admission en ligne en respectant les conditions d'admission et les délais et payer les frais de scolarité. Vous référer au site uqo.ca/admission pour tous les détails.

LOGEMENT

L'UQO dispose de résidences sur le campus au coût de 526 $/mois à 756 $/mois (ces prix peuvent être modifiés sans avis). Comme le nombre de places est limité, il faut réserver dès votre admission à l'Université au 819 595-2393 ou en remplissant le formulaire de réservation en ligne (uqo.ca/residences/residences-formulaire-reservation-etudiante). Pour ceux qui ne désirent pas se loger en résidence, il existe le service de logement hors campus. Pour plus de détails, vous pouvez communiquer avec les Services aux étudiants au 819 773-1680. Référez-vous également au guide « Étudier à l'UQO : Guide pratique pour les étudiants internationaux » aux pages 32 et 34 pour le logement.

ACTIVITÉS D'ACCUEIL

Le 1 septembre 2022 (rentrée d'automne) et le 6 janvier 2023 (rentrée d'hiver), une journée d'accueil virtuelle est organisée spécialement pour les étudiants internationaux. C'est l'occasion de rencontrer de nouveaux collègues, de découvrir les nombreux services offerts aux étudiants de l'UQO et de faire une visite guidée du campus. De plus, au début des trimestres d'automne et d'hiver, le BÉÉI du BR offre la formation intitulée « Québec : mode d'emploi » qui s'adresse à tous les étudiants internationaux et dont l'objectif est de mieux comprendre la culture québécoise.

EMPLOIS

À titre de **libre visiteur, vous n'êtes pas autorisé à effectuer un stage.** Il est toutefois possible de travailler sur le campus ou hors campus à condition d'être inscrit à temps complet et d'avoir un permis d'études valide. Cependant, il ne faut pas compter sur les revenus d'un travail à temps partiel pour défrayer les coûts reliés à vos études. Les possibilités d'emploi sont très limitées sur le campus.

ASSURANCES OBLIGATOIRES

En vertu des règlements du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) ainsi que d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), tout étudiant international doit être titulaire d'un contrat d'assurance maladie et d'hospitalisation valide au Canada pour lui-même et pour les personnes à charge qui l'accompagnent ou doit être couvert par une entente de réciprocité en matière de santé et de sécurité sociale. Cette entente s'applique aux étudiants venant de la France ou de

la Belgique. Vous devez présenter votre preuve d'assurance SE-401-Q106 (France) ou BE/QUE 128 (Belgique). Les autres étudiants devront souscrire à un régime collectif d'assurance **obligatoire** pour les étudiants internationaux**. L'obligation de souscrire à cette assurance est fermement respectée. Aucune autre prime d'assurance personnelle ou collective ne sera reconnue par l'Université pour fin d'exemption des frais.** L'étudiant international est donc automatiquement inscrit à ce régime d'assurance et doit en acquitter la prime selon les modalités déterminées par le Service des finances de l'UQO. Référez-vous aux pages 23 à 24 du guide « Étudier à l'UQO : Guide pratique pour les étudiants internationaux » pour tous les détails.

INFORMATION GÉNÉRALE

Lisez le guide « Étudier à l'UQO : Guide pratique pour les étudiants internationaux » disponible en format PDF dans notre site Internet uqo.ca/international pour toute autre information.

***Noter qu'en raison de la COVID-19, certaines façons de faire pourraient être modifiées sans avis**

©Tous droits réservés 2022-2023, Le Bureau du registraire de l'Université du Québec en Outaouais.